

EXTRACT FROM : C-R(67)1
DATE OF DOCUMENT : _____
CONTROL SHEET N° : _____
COPY N° : _____ 11-1-1967 _____
MEETING HELD : _____
FILE N° : _____

NATO SECRET

II. FUTURS TRAVAUX DU CONSEIL

1. Le PRESIDENT déclare qu'à son avis il serait utile d'énumérer brièvement ce matin les questions qui seront soumises au Conseil dans les semaines qui viennent. Si tous les membres du Conseil peuvent se mettre d'accord sur une telle liste, ils auront une meilleure idée de la marche à suivre.

(i) Le premier point découle de la suggestion faite par le Ministre des Affaires étrangères de la Belgique, et approuvée par la plupart de ses collègues, à savoir "étude des futures tâches auxquelles l'Alliance devra faire face". Pour sa part, le Président pense qu'il est prématuré d'examiner d'ores et déjà cette question au sein du Conseil, mais il se propose de la lui soumettre dès que possible. Il désire tout d'abord poursuivre ses conversations privées avec le Représentant permanent de la Belgique sur la façon dont le Gouvernement belge envisage la mise en oeuvre de sa proposition. Il est évident que la sécurité européenne pose certains problèmes fondamentaux qui s'inscrivent dans le cadre de l'étude proposée par le Ministre de la Belgique. Néanmoins, la question que le Conseil garde constamment à l'étude, et qu'il a appelée pour plus de commodité "Relations Est/Ouest", continue à son avis de présenter un intérêt majeur.

(ii à ix)

2. Il invite les Représentants Permanents à faire connaître leur avis.

.....

8. Le REPRESENTANT de la BELGIQUE présente trois observations. Premièrement, au sujet de ce que le Président a appelé l'initiative belge, il rappelle que si cette initiative émane effectivement de la Belgique, elle a depuis fait l'objet d'une décision du Conseil de l'OTAN en session ministérielle. Il appartient donc au Conseil de réfléchir sur la façon dont cette décision devrait être mise en oeuvre; il va de soi qu'il est tout à fait disposé à participer à cet examen.

13. Le PRESIDENT, résumant les débats, note que des observations ont été présentées sur cinq points. Premièrement, le Représentant de la Belgique a rappelé à juste titre que c'est sur décision ministérielle que le Conseil doit étudier les futures tâches de l'Alliance. Néanmoins, il espère que, comme pour la coopération technique l'impulsion donnée par le pays qui a pris cette initiative se maintiendra de manière à aider à donner forme à cette proposition. Deuxièmement, ~~en ce qui concerne le projet~~ d'Assemblée atlantique, il se mettra en rapport à la fois avec la Délégation des Pays-Bas et celle des Etats-Unis. C'est là une question délicate, car certains pays estiment qu'elle soulève des problèmes constitutionnels. L'échange de vues au sein du Conseil devrait être soigneusement préparé. Troisièmement, les questions de désarmement et de traité de non-dissémination devraient être dissociées. En règle générale, le Conseil examine la question du désarmement avant la convocation de la Conférence de Genève, et le Président fixera une date pour que cette discussion ait lieu dans un proche avenir. Le Conseil devrait également procéder le plus tôt possible à une discussion séparée sur la non-dissémination.

14. Quatrièmement, il remercie le Représentant de la Belgique de sa déclaration concernant le transfert. Le Secrétariat international continuera de coopérer étroitement avec les autorités belges.

15. Enfin, il conservera présent à l'esprit l'intéressante suggestion faite par le Représentant de la Grèce. Lorsque le Comité politique aura fait son analyse, il verra s'il y a lieu ~~de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil.~~

16. Le CONSEIL :

approuve les propositions du Président concernant les futurs travaux du Conseil.